

«Quatre à six cantons seraient touchés»

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE • La conseillère fédérale Doris Leuthard minimise l'impact de la réforme sur les cantons suisses. Selon elle, il ne s'agit pas d'une bataille entre les régions de montagne et le Plateau.

PROPOS RECUEILLIS PAR

CHRISTIANE IMSAND



Après avoir obtenu le feu vert du PDC, la conseillère fédérale Doris Leuthard espère maintenant celui du peuple. Il se prononcera le 3 mars. Selon elle, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire répond à l'intérêt des cantons. Interview.

Pourquoi cette révision est-elle nécessaire? La loi actuelle ne prévoit-elle pas déjà que les zones à bâtir ne doivent pas excéder les besoins des 15 ans à venir?

Doris Leuthard: Cela figure effectivement dans la loi mais nous n'avons pas d'instrument permettant de faire respecter cette disposition. Les cantons l'ont appliquée de façon différenciée, si bien que cela n'a pas suffi à empêcher le mitage du territoire et le surdimensionnement des zones à bâtir. La loi révisée, elle, lie le principe à l'obligation de réduire les zones à bâtir surdimensionnées. Aujourd'hui, tout le monde admet qu'il faut densifier. Nous devons donc renforcer non seulement les principes, mais aussi le contrôle de la Confédération, avec le droit de refuser un plan directeur cantonal.

Le projet initial du Conseil fédéral ne prévoyait pas de dézonage. C'est le parlement qui a introduit cette obligation...

Cette mesure ne figurait pas en toutes lettres dans le projet mais elle était implicite. Le Conseil des Etats, qui est à l'écoute des cantons, a voulu que ce soit parfaitement clair.

Sous la pression de l'initiative pour le paysage?

Non, car l'initiative ne prévoit pas de dézonage. Elle se contente de geler la surface totale des zones à bâtir pendant 20 ans. Le Conseil fédéral la rejette, car elle empêcherait la mise en place de zones à bâtir qui se justifieraient.

Quels cantons seraient touchés par la révision de la loi?

Nous pensons qu'il n'y aura pas plus de quatre à six cantons touchés par des mesures de déclassement. Sur la base des données 2007, le Valais est assurément concerné. Cela pourrait aussi toucher Vaud et le Tessin ainsi que Fribourg et le Jura. Je note cependant que Fribourg a connu depuis 2007 un développement démographique et économique supérieur à la moyenne. Si cette tendance se poursuit, la pression pour le déclassement se réduira considérablement.

«Pour le canton du Valais, des solutions sont envisageables»

On ne sait pas comment seront calculés les besoins. Ne faites-vous pas le jeu du comité référendaire en refusant de donner vos propres chiffres? Nous respectons le fédéralisme. La Confédération ne va pas dicter aux cantons la marche à suivre pour établir les besoins en 2030. Nous allons chercher une méthode de calcul avec les cantons en tenant compte des différents scénarios démographiques et des perspectives de développement économique. Il faudra tenir compte des réalités locales. On sait par exemple que les besoins sont plus élevés dans des pôles comme Genève ou Zurich.

On a l'impression d'assister à une nouvelle bataille entre les régions de montagne et le Plateau... N'est-ce pas nocif pour le pays?

Je ne suis pas du tout d'accord. Tous les cantons, sauf un, approuvent la révision. Y compris les cantons de montagne comme les Grisons ou le canton de Berne.

Alors c'est une bataille entre le Valais et le reste de la Suisse?

Le Valais est effectivement le canton le plus touché par la réforme car la surface de ses zones à bâtir dépasse parfois les besoins des 50 ans à venir. Il compte aussi plus de 60% de propriétaires alors que les autres cantons ont plutôt 60 à 70% de locataires. Des solutions sont envisageables. On peut imaginer par exemple des zones d'affectation

différée, ce que l'on appelle des zones de réserve, comme il en existe dans les Grisons. Elles ne peuvent pas être construites avant que le besoin soit avéré; mais elles demeurent privilégiées par rapport aux zones agricoles. C'est une solution possible pour les propriétaires qui affirment vouloir garder du terrain pour leurs descendants. Nous y sommes ouverts.

Pourquoi chaque canton ne peut-il pas organiser son propre développement?

Mais ce sera toujours le cas! La planification et l'aménagement du territoire restent de la compétence des cantons et des communes. Nous ne faisons que renforcer un principe qui limite les zones à bâtir aux besoins des 15 ans à venir. Ce n'est pas la seule règle qui s'applique à l'ensemble de la Suisse. Voyez l'AVS, la santé, les infrastructures ou la politique énergétique. La règle du jeu est commune, mais chaque canton peut ensuite jouer le jeu à sa façon en définissant par exemple ses propres pôles de développement.

Le sol va devenir plus rare du fait de la limitation des zones à bâtir. Au risque d'une hausse des prix?

L'objectif n'est pas de limiter le sol à disposition mais de mieux l'utiliser. Si le besoin est établi, vous pourrez toujours construire, que ce soit dans le cadre des zones à bâtir actuelles ou dans celui de nouvelles zones. Il n'y a que quelques cantons qui devront procéder à des redimensionnements. Les prix continueront donc à dépendre essentiellement de l'offre et de la demande.

Les cantons latins sont les plus touchés. Vous ne craignez pas un Röstigraben lors de la votation?

Non. Il y a des cantons romands, comme Genève ou Neuchâtel, qui ne sont pas touchés. Par ailleurs, la majorité des électeurs ne sont pas des propriétaires mais des locataires. Ils constatent les méfaits d'une urbanisation non maîtrisée. Si on continue comme ça, la Suisse sera totalement bétonnée dans cent ans. Est-ce cela que nous voulons pour nos descendants?!



Pour Doris Leuthard, les chiffres avancés par le comité référendaire ne correspondent pas du tout à la réalité. KEYSTONE

Le stress à l'origine des drames familiaux

ÉTUDE • Les divorces, les conditions de logement ou le titre de séjour peuvent être déterminants.

Les drames familiaux en Suisse sont essentiellement causés par le stress. Selon des chercheurs, les divorces, les conditions de logement ou encore le titre de séjour peuvent être des facteurs déterminants.

En moyenne en Suisse, trois ou quatre fois par an, un auteur généralement masculin fait une victime, la plupart du temps féminine, avant de se suicider, écrit l'équipe de Matthias Egger de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne, dans la revue «PLOS ONE».

«Ce qui est surprenant, c'est que nous n'avons pas trouvé de lien avec la profession et le milieu social», a expliqué à l'ATS le Professeur Egger. Qu'il s'agisse d'un ouvrier ou d'un professeur ne joue aucun rôle. Et contrairement à une idée reçue, les étrangers ne sont pas plus souvent à l'origine de tels drames que les Suisses, à l'exception de ceux qui ne disposent pas d'un permis de séjour permanent.

Le principal facteur de risque est lié aux conditions de vie: des problèmes relationnels,



Trois à quatre fois par an, un auteur généralement masculin fait une victime, la plupart du temps féminine, avant de se suicider. KEYSTONE

des conditions de logement difficiles ou encore pas d'autorisation de séjour. Les hommes divorcés figurent plus souvent parmi les auteurs que les mariés, les non-religieux plus fréquemment que les catholiques. La présence d'enfants dans le ménage ou l'environnement urbain ou rural n'a en revanche aucune influence.

Dans plus de 80% des cas, les coupables recourent à des armes à feu. Il faut donc limiter l'accès à ces dernières, jugent les experts. «Ce serait l'approche la plus efficace pour la prévention», d'après M. Egger. «Je suis convaincu qu'un ou deux drames familiaux de ce type pourraient ainsi être évités chaque année.»

Des études au niveau international montrent clairement le lien entre la densité des armes d'un pays et les drames familiaux, poursuit M. Egger. En Hollande, où celle-ci est moins élevée qu'en Suisse, ce type d'affaires est deux fois moins fréquent, alors qu'aux Etats-Unis elles sont plus courantes.

Les scientifiques n'ont pas pu examiner dans le cadre de cette étude la question de l'utilisation d'armes militaires. Ils ont cependant constaté que le nombre de drames familiaux était élevé en Suisse en comparaison européenne, alors que le taux de meurtres était bas. Environ 60% des meurtres ont lieu dans le cercle familial et 28% des ménages suisses possèdent une arme à feu.

L'étude a pris en compte 158 décès dus à des drames familiaux entre 1991 et 2008. C'est la première fois que les facteurs de risque sont ainsi évalués et selon M. Egger, cette étude effectuée à l'échelle de la population d'un pays est une première mondiale. ATS

EN BREF

FONDS EN DÉSHÉRENCE

Environ 1,3 milliard de dollars ont été restitués aux victimes

Quinze ans après l'accord global sur les avoirs en déshérence passé entre les grandes banques suisses et les survivants de l'Holocauste, l'ensemble du fonds spécial a été reversé. Avec les intérêts, environ 1,3 milliard de dollars ont ainsi été restitués, a indiqué le juge américain Edward Korman. Fin 1998, UBS et Credit Suisse ont versé 1,25 milliard de dollars (1,34 milliard de francs) dans un fonds spécial en l'échange du retrait des plaintes liées à l'existence de comptes en déshérence. Ce montant a été versé à plus de 452 000 victimes du nazisme ou à leurs descendants. ATS

ST-MORITZ (GR)

Oui au JO 2022

Le législatif de la commune de St-Moritz (GR) soutient l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2022 en collaboration avec Davos. Il a accepté à l'unanimité un crédit de 5 millions de francs pour les frais de candidature. ATS

PROSTITUTION

Le Tessin veut mettre de l'ordre

Le Tessin a présenté hier un projet de loi visant à étendre le contrôle et les possibilités de sanctions afin de lutter contre la mainmise de structures mafieuses. Dorénavant, quiconque voudra être actif dans le commerce du sexe aura besoin d'une autorisation du canton. Les prostituées comme les tenanciers de maisons closes ou de salons de massages devront remplir des conditions strictes. ATS